

Amendement CGF

Bourses

Le groupe socialiste estime que les bourses dans le canton de Neuchâtel sont trop faibles. En attendant le concordat de la CDIP avec impatience, il nous semble que leur légère revalorisation va dans le bon sens. Cependant, même avec cet amendement, ces montants restent faibles en comparaisons intercantonale. C'est donc unanimement que le groupe socialiste approuve l'amendement de la CGF.

Trafic Ville du Locle

La situation actuelle au Locle est très précaire en matière de trafic routier. Elle est même, à certains moments, catastrophiques. Accepté cet amendement émanant de la commission route nous paraît donc logique et nécessaire. C'est aussi l'occasion pour le groupe socialiste d'affirmer que la région du Locle nous tient particulièrement à coeur et que nous ne voulons pas qu'elle soit, ou se sente, la parent pauvre du canton. Il faut donc accepter cet investissement qui ne résoudra que les problèmes immédiats et simple tout en permettant une étude très attendue. Il ne s'agit que d'un premier pas, mais le groupe socialiste désire s'engager dans cette voie d'un bon pied. Il acceptera donc l'amendement.

Subvention bétail.

La majorité du groupe socialiste estime que la suppression pure et simple de cette subvention va à l'encontre d'une politique d'avenir en matière d'agriculture. Cependant, depuis 4 ans, toutes et tous ont du, doivent et devront faire des efforts pour peu à peu maîtriser les finances publiques. Aussi, dans son esprit de consensus reconnu, le parti socialiste défendra-t-il dans sa majorité un amendement qui fixe à 300'000.- la subvention au bétail. Cela représente environ 20.- de diminution de subvention par bête selon nos calculs, ce qui apparaît acceptable. L'agriculture, comme la fonction publique, comme les bénéficiaires de subsides LaMal et comme tant d'autre doit aussi faire un effort pour l'assainissement des finances de l'Etat, cela d'autant plus que la politique agricole est avant tout menée par la Confédération.

Une minorité du groupe, quant à elle, suivra le Conseil d'Etat et estime que ces 400'000.- sont le reliquat d'une ancienne politique agricole et que cette subvention, si on l'analyse dans les mêmes termes que d'autres, n'a plus lieu d'être.

Finalement, un autre minorité, dont je fais partie, a considéré qu'il ne fallait pas cette année diminuer cette subvention et suivra la CGF. Ces députés ont estimé que le signal donné à l'agriculture dans cette suppression de subvention allait dans le sens inverse d'une politique agricole

de proximité et respectueuse des produits régionaux. En outre, c'est un socialiste qui a permis cette foire aux Pont de Martel, et pour cette minorité socialiste il serait triste que nous sabordions ce travail. C'est d'ailleurs ces considérations, et non le travail de lobby de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture qui a été jugé quelque peu agaçant, qui a persuadé cette minorité.

Enseignement.

En préambule le groupe socialiste tient à exprimer deux choses. Tout d'abord, à l'égard de Mme Stähli-Wolf et de PVS, que les grands esprits se rencontrent! En effet, le groupe PS aurait lui aussi déposé de toute façon un amendement sur ce sujet si la CGF ne l'avait pas fait. Nous attendions simplement de voir si cette commission était dotée de clairvoyance ou non. Elle en a eu, tant mieux! Deuxièmement, le groupe socialiste, même s'il n'est pas d'accord avec Mme Perrinjaquet sur cet amendement, dénonce sincèrement le lettre de Monsieur Paul Jambé. Nous estimons qu'attaquer personnellement une Conseillère d'Etat, c'est attaquer l'ensemble du collège et l'institution. Ne nous saurions le tolérer.

Sur le fond maintenant,

« Le Conseil d'Etat a tenu tous ses engagements et tiendra tous ses engagements à l'avenir. ». Cette phrase n'est pas de moi, mais elle est présente, à tour de rôle, dans la bouche de tous nos conseillers d'Etat. Elle fait partie d'une éthique politique dont notre exécutif a voulu se doter. Elle est le dernier rempart de la confiance de la population parfois déçue ces 4 dernières années. Elle est, en soi, tout un programme politique, presque un objectif de législature. Dès lors, le groupe socialiste exige qu'elle reste d'actualité. Comment un accord si difficilement négocié et prêt si tôt dans l'année a-t-il pu être oublié? Pourquoi le Conseil d'Etat n'en a-t-il pas tenu compte ni dans le budget 09 ni dans la planification 2010-2012? Pourquoi la cheffe du DECS n'a-t-elle pas insisté davantage pour que l'accord soit intégré? Nous ne nous l'expliquons pas et nous sommes déçus de ce qui est, nous l'espérons, un oubli regrettable. Le Grand Conseil doit rappeler aujourd'hui au Conseil d'Etat sa parole en approuvant l'amendement socialiste proposé. Je le répète, nous faisons de cet amendement un élément essentiel. Autant la majorité du groupe socialiste a compris les préoccupations des agriculteurs au sujet de la subvention du placement de bétail, autant nous demandons sans arrière pensées aux autres groupes de comprendre les préoccupations d'une catégorie de personne qui a déjà beaucoup contribué à l'amélioration du budget de l'Etat. Accepter cet amendement, c'est pouvoir continuer de travailler dans la confiance entre partenaires. Le rejeter, c'est une déclaration de guerre. Comment les partenaires sociaux pourraient-ils ensuite se remettre un jour à une table de négociation avec le Conseil d'Etat avec la Confiance nécessaire?

Vraiment, quel que soit la façon dont on réfléchit, respecter un accord agréé semble le B-à-Ba d'une

politique responsable. Cela d'autant que je rappelle que les principaux bénéficiaires de l'accord ne sont pas tellement les professeurs, mais leurs élèves. En effet, réintroduire des dédoublements de classe et d'autres heures profiteront surtout à ces derniers. Pour toutes ces bonnes raisons, il faut absolument accepter cet amendement.

Sous-Amendement Haussener.

On est en droit de se demander le but du sous amendement Haussener et le groupe socialiste est perplexe. En effet, à la place du mot « accord », l'éminent député Haussener propose la périphrase « selon le résultat des négociations ». Trouvant que la différence était au moins aussi grande qu'entre un blanc bonnet et un bonnet blanc, j'ai été regardé la définition du mot accord dans le dictionnaire et quelle ne fut pas ma surprise de voir dans une des définition possibles selon le Grand Robert « Aboutissement d'une négociation entre deux ou plusieurs parties. ». Je pense qu'il serait sans doute édifiant pour le député Haussener de parler encore un moment de langue française avec moi, mais je propose de ne pas le faire en plénum. En revanche ce qui est sûr, c'est que le mot accord qui semble déranger est cité noir sur blanc dans le document du DECS sortie... notamment dans le tableau récapitulatif où il est écrit Accord dans une colonne et au chapitre 5 du document qui s'intitule coût de l'accord. Si M. Haussener veut nier qu'il y a eu un accord, je ne vois pas tellement comment il peut le faire même avec son sous-amendement.

Ensuite, M. Haussener propose de rajouter « résultat non retenu par le Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure budgétaire 09 ». J'imagine que le but de cette phrase est de faire porter le « chapeau » de la non introduction de cet accord sur le Conseil d'Etat et non sur le DECS. Sans vouloir entrer dans ce débat où seuls nos ministres pourraient trancher, je félicite sincèrement M. Haussener pour son dogme de collégialité affirmé ici et j'espère vivement que l'appartenance de la cheffe du DECS à son parti n'a aucun rapport avec cette proposition!

Enfin si ce sous-amendement peut aboutir à l'acceptation de l'amendement dans son ensemble le PS le soutiendra avec plaisir, sinon il le déclinera en soulignant que l'approche des élections cantonales n'est certainement pas étranger au zèle extrême du député-candidat Haussener!